

# Programme AcciVoyage

CERTIFICAT D'ASSURANCE

Numéro de police ..... 39363

Assureur ..... Croix-Bleue Medavie

Preneur ..... Centre d'animation, de développement et de recherche en éducation (CADRE)

Établissement ..... Séminaire Saint-Joseph de Trois-Rivières

Numéro de division..... 355

Période de couverture ..... 1<sup>er</sup> août 2024 – 31 juillet 2025

Le Programme AcciVoyage assure les élèves\* de votre établissement **EN CAS D'ACCIDENT** et lors des **VOYAGES SCOLAIRES**.

**EN CAS D'ACCIDENT** : Protection 24 heures sur 24, pendant que l'assurance est en vigueur et peu importe le lieu de l'accident.

**VOYAGES SCOLAIRES** : Comprend l'assurance médico-hospitalière, l'annulation et interruption de voyage, ainsi que l'assurance bagages.

Les frais admissibles, conditions, exclusions et restrictions se retrouvent dans le dépliant du Programme AcciVoyage.

\* Élève désigne une personne qui est domiciliée au Canada, âgée de 25 ans ou moins, couverte par le régime d'assurance maladie de sa province de résidence et inscrite à un programme d'études à temps plein dans un établissement scolaire reconnu par le ministère de l'Éducation, ainsi que les personnes de 3 et 4 ans inscrits au programme éducatif de l'établissement.